

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

No : R-3623-2007

Hydro-Québec Distribution
(ci-après nommé le Distributeur)

Demanderesse

- et -

Groupe de recherche appliquée en
macroécologie
(ci-après nommé le GRAME)

Intervenante

Demande d'autorisation de la construction de la nouvelle
centrale thermique de Kuujjuaq
(R-3623-2007)

ARGUMENTATION

Le 24 août 2007

CONTEXTE

Le Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME) a travaillé en étroite collaboration avec Stratégies Énergétiques (S.É.) - Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) à l'examen des motifs invoqués par Hydro-Québec pour ne pas inclure un jumelage éolien à sa demande d'autorisation d'une centrale diesel à Kuujjuaq.

Ces motifs ont été détaillés dans le rapport d'expertise préparé par M. Jean-Claude Deslauriers avec la collaboration de Jacques Fontaine et de Nicole Moreau, consultants en énergie et déposé le 20 juillet 2007 à la Régie.

L'intervention du GRAME s'inscrit dans le cadre de la recherche d'une politique cohérente en électricité en regard des objectifs environnementaux et socio-économiques de la société québécoise et plus particulièrement des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre ainsi que de la nouvelle Stratégie énergétique du Québec. Nous reprenons pour les fins de notre argumentaire les objectifs de la Stratégie énergétique qui stipule que l'énergie doit être davantage utilisée comme levier de développement économique et que la priorité doit être donnée à l'hydroélectricité ainsi qu'au potentiel éolien.

LES OBJECTIFS

La Stratégie énergétique s'articule autour de six objectifs.

- 1) Le Québec doit renforcer la **sécurité de ses approvisionnements en énergie**.
- 2) Nous devons utiliser davantage **l'énergie comme levier de développement économique**. La priorité est donnée à l'hydroélectricité, au potentiel éolien, aux gisements d'hydrocarbures et à la diversification de nos approvisionnements en gaz naturel.
- 3) Il faut accorder une plus grande place aux **communautés locales et régionales** et aux **nations autochtones**.
- 4) Nous devons consommer plus **efficacement l'énergie**.
- 5) Le Québec entend devenir un leader du **développement durable**.
- 6) Il faut déterminer **un prix de l'électricité** conforme à nos intérêts et à une bonne gestion de la ressource, ce qui permet d'améliorer les signaux de prix tout en protégeant les consommateurs et notre structure industrielle.

Afin d'atteindre ces six objectifs, la Stratégie énergétique se déploie dans le cadre d'orientations et de priorités d'action déterminées pour l'hydroélectricité, l'énergie éolienne, l'efficacité énergétique, les nouvelles technologies énergétiques et les hydrocarbures.¹

Le GRAME considère important la prise en compte des impacts environnementaux reliés à la production, au transport et à l'utilisation finale des différentes filières de production d'énergie. Ainsi, le développement de l'énergie éolienne en région éloignée, comme c'est le cas du présent dossier, est l'une des solutions permettant de minimiser les impacts environnementaux reliés à la production d'énergie en provenance d'une source d'approvisionnement thermique.

D'autre part, l'un des objectifs de la Stratégie est de promouvoir le couplage éolien-diesel et de « généraliser cette « approche dans les réseaux autonomes ».

Des projets pilotes de **couplage éolien–diesel** seront réalisés dans les réseaux autonomes pour réduire le recours au diesel, coûteux et polluant, pour la production d'électricité. Le premier, aux Îles-de-la-Madeleine, devrait être fonctionnel à l'été 2007. Le second, au Nunavik, se fera en consultation avec les Inuits. À partir de ces expériences pilotes, Hydro-Québec pourrait **généraliser cette approche dans les réseaux autonomes**.²

Avec l'énergie éolienne, le Québec dispose d'une autre forme d'énergie également renouvelable, contribuant ainsi à lutter contre le réchauffement de la planète. Les économies d'énergie que nous pouvons réaliser constituent un véritable gisement, dont la mise en valeur contribuera directement au développement durable.³

La Stratégie va encore plus loin. Elle pose parmi ses priorités d'action, l'implantation et le couplage éolien – diesel pour les réseaux autonomes de même que d'investir dans la recherche et l'innovation.

¹ La Stratégie énergétique du Québec 2006-2015, page 9

² La Stratégie énergétique du Québec 2006-2015, page 12

³ La Stratégie énergétique du Québec 2006-2015, page 23

LES PRIORITÉS D'ACTION

- 1) Mener à bien les deux appels d'offres déjà lancés et consolider l'encadrement du développement de la filière éolienne
- 2) Lancer un appel d'offres supplémentaire de 500 MW, réservé aux régions et aux nations autochtones
- 3) Donner à Hydro-Québec le mandat de renforcer la complémentarité hydroélectricité – énergie éolienne
- 4) Implanter le **couplage éolien–diesel pour les réseaux autonomes**
- 5) Continuer d'investir dans la **recherche et l'innovation**.⁴

D'autre part, la Stratégie affirme que l'exploitation des génératrices au diesel est fort coûteuse avec un coût moyen de production atteignant 50 cents/kilowattheure en réseaux autonomes. Selon la Stratégie, ces coûts sont supportés par l'ensemble de la société québécoise et sont loin d'être négligeables et représentent des pertes de 133 millions par années. De plus, ces génératrices auraient un impact environnemental important avec des émissions de l'ordre de 140 000 tonnes de gaz à effet de serre annuellement en réseaux autonomes.

IMPLANTER LE COUPLAGE ÉOLIEN–DIESEL POUR LES RÉSEAUX AUTONOMES

Hydro-Québec compte plus de 14 000 abonnés répartis dans une quarantaine de communautés non reliées au réseau principal, chaque communauté constituant ainsi un réseau autonome. L'approvisionnement de ces abonnés est effectué le plus souvent à partir de génératrices transformant du carburant diesel en électricité. L'appel à l'énergie éolienne permettra d'améliorer la situation énergétique de ces réseaux.

⁴ La Stratégie énergétique du Québec 2006-2015, page 47

UNE ÉLECTRICITÉ COÛTEUSE ET POLLUANTE

Les conditions économiques et environnementales de fonctionnement des génératrices approvisionnant les réseaux autonomes pourraient être améliorées. • L'exploitation des génératrices au diesel est fort coûteuse. C'est ainsi que les coûts moyens de production de l'électricité à partir du diesel atteignaient en 2004 plus de 50 cents par kilowattheure dans les réseaux autonomes, alors que le prix moyen de vente de l'électricité s'établit, comme dans l'ensemble du Québec, à environ 6 cents par kilowattheure.

Ces coûts sont d'autant plus importants pour l'ensemble de la collectivité québécoise que la consommation totale des réseaux autonomes est loin d'être négligeable. En 2004, l'ensemble des réseaux autonomes représentait 144 MW de puissance installée, et la consommation des abonnés s'est établie à 0,3 TWh. Hydro-Québec estime ainsi à environ 133 millions de dollars les pertes subies chaque année et qui reflètent l'écart entre les coûts élevés de production d'électricité à partir du carburant diesel dans ces régions et le prix uniforme de l'électricité.

L'utilisation des génératrices a par ailleurs des impacts significatifs sur le plan environnemental. L'utilisation du carburant diesel entraîne l'émission d'importantes quantités de gaz à effet de serre. Au total, on estime à 140 000 tonnes les émissions de gaz à effet de serre résultant de l'utilisation de génératrices pour les abonnés des réseaux autonomes. Cette quantité d'émissions équivaut aux gaz à effet de serre émis par 35 000 automobiles durant une année.

MOTIFS À L'APPUI DE SON INTERVENTION ET LES CONCLUSIONS RECHERCHÉES

Le GRAME soutient que pour ces raisons, le Distributeur doit commencer dès maintenant à améliorer les « conditions économiques et environnementales de fonctionnement des génératrice » et envisager de collaborer sérieusement à ce virage important qu'est le jumelage éolien-diesel.

Pour ces raisons, nous cherchons à ce que l'option retenue soit celle qui se rapproche le plus des priorités d'actions énumérées dans la Stratégie énergétique du Québec pour le développement de l'énergie éolienne au Québec.

PRÉSENTATION DE L'ARGUMENTATION

Tel que soulevé par SÉ/AQLPA, la Régie a juridiction d'accorder, notamment, une autorisation provisoire ou conditionnelle, donc d'en modifier certains éléments.

D'autres éléments sont soulevés par SÉ/AQLPA, soit le fait que le demandeur a l'obligation de (1) fournir des renseignements suffisants au Tribunal, dont notamment les autres solutions envisagées accompagnées des renseignements (ensemble des éléments de la solution) et (2) de ne pas placer le Tribunal devant un fait accompli en raison des délais.

Le GRAME apporte son soutien à l'argumentation de SÉ/AQLPA à l'effet que le Distributeur aurait manqué à ses deux obligations.

1. Plus particulièrement, l'étude d'une solution alternative n'a pas été complétée puisqu'elle ne comprenait pas de mesure du potentiel éolien à Kuujjuaq, ni d'analyse de rentabilité détaillée du JED à Kuujjuaq;

et

2. L'un des motifs invoqués par Hydro-Québec pour ne pas inclure un jumelage éolien à sa demande d'autorisation d'une centrale diesel à Kuujjuaq est que la fin de vie utile des groupes diesel serait atteinte advenant un délais d'autorisation.

LES CONCLUSIONS RECHERCHÉES PAR LE GRAME

Le GRAME est en accord avec les conclusions du rapport d'expertise de Monsieur Jean-Claude Deslauriers à l'effet que la Régie doit rejeter la demande du Distributeur et lui demander de soumettre une nouvelle demande incluant une option de jumelage éolien-diesel. Une étude du potentiel d'énergie éolienne dans cette région devrait être réalisée précédemment.

Le GRAME considère que la présentation d'une nouvelle demande, qui occasionnerait des délais d'un ou de deux ans, pourrait être gérée par l'acceptation partielle de certains éléments de la présente demande, soit par le début de certains travaux de base qui auraient ou qui seraient réalisés dans le cas des deux options, avec ou sans éolienne.

La Régie devra donc prendre en considération les éléments du dossier et déterminer s'il est possible d'envisager des mesures qui pourraient assurer un approvisionnement fiable et donc d'accorder une autorisation partielle ou provisoire à la demande du Distributeur.

Ainsi, considérant les faits précédents, c'est-à-dire l'atteinte de fin de vie utile des groupes électrogènes et le manque d'information sur le potentiel d'énergie éolienne, le GRAME, à l'instar de SÉ/AQLPA, soutient que la Régie peut, si elle conclut ne pas pouvoir refuser l'autorisation pour des considérations de fiabilité d'approvisionnement (problématique du fait accompli), soit suspendre sa décision ou autoriser provisoirement l'acquisition de 5 groupes électrogènes diesel et leur installation au nouvel emplacement choisi, la construction des actifs de raccordement, le démantèlement de la centrale existante et la construction et l'installation d'un abri temporaire minimal. Le Régie pourrait aussi ne pas autoriser, à ce stade, la construction et l'installation de l'immeuble permanent pour la nouvelle centrale et reporter cette autorisation lorsque le dossier serait modifié afin de minimiser les frais des installations en fonction des besoins qui seront identifiés.

Le GRAME soutient donc qu'une décision provisoire, telle que proposée par SÉ – AQLPA, permettra d'assurer un approvisionnement fiable et de limiter l'accumulation des délais pour l'analyse du potentiel éolien et la préparation d'un projet JED.

Le GRAME tient ainsi à s'assurer que l'option retenue s'inscrive dans une politique cohérente en électricité en regard des objectifs environnementaux et socio-économiques de la société québécoise (les 3 axes du développement durable), et plus particulièrement des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre ainsi que de la nouvelle Stratégie énergétique du Québec. Nous voulons également nous assurer de la cohérence de la présente proposition avec la politique d'Hydro-Québec concernant le rattachement des réseaux autonomes et que l'option présentée retenue par la Régie tiendra compte de l'équité sociale et de la réalité économique. En ce sens, une autorisation provisoire, telle que détaillée plus précisément par SÉ/AQLPA, permettrait d'assurer un délais suffisant afin de consulter la population et les institutions du Nunavik et possiblement de les associer au projet de JED.

Le GRAME invite la Régie d'accueillir ses conclusions de même que celles énumérées par SÉ-AQLPA.

Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME)

800 Sherbrooke, bureau 213

Arrondissement Lachine, Montréal, (Qc) H8S 1H2

Téléphone : (514) 634-7205

Télécopieur : (514) 634-7204

Adresse électronique : grame@videotron.ca

Montréal, vendredi, le 24 août 2007